

 **Les mots
qui libèrent**



Chronique 159 – Les mots qui libèrent Addendum 2

Dans le cadre de la Chronique « Les mots qui libèrent » consacrée à la liberté d'expression en prison, nous avons proposé à des détenus de plusieurs prisons du Royaume de nous faire parvenir un texte dans lequel ils pouvaient exprimer, en toute liberté et sous couvert d'anonymat, leurs impressions, réflexions ou analyses de leur quotidien dans l'univers carcéral.

A l'issue de la publication du magazine, en novembre 2013, de nouveaux textes nous sont parvenus.

Nous vous invitons à en découvrir l'un d'eux.

Expérience médicale à la prison de [...]

Lors de mon transfert dans la "cage à bestiaux" de [...] vers [...] j'ai parlé avec une femme qui venait de Hasselt. Elle me disait que son amie s'est récemment suicidée par pendaison, quelques semaines avant sa libération. Quelques semaines plus tard, j'ai appris d'un ami qui est à Hasselt – une nouvelle prison mise en service en 2005 – un suicide de plus. Cette fois, c'était quelqu'un qui n'avait pas encore été condamné. On sait par les médias que chaque année, 50 à 60 suicides ont lieu dans les prisons belges, ce qui revient à un suicide par semaine. Ça en dit long sur les conditions de détention dans les prisons belges.

Le 7 septembre 2013, un homme de 50-60 ans est mort dans le centre médical à Bruges, à la suite d'un cancer.

Alors que la loi dit que l'on "doit" libérer le détenu si son état de santé n'est plus compatible avec la détention, on voit à chaque fois qu'on ne libère les patients en phase terminale que quelques jours avant leur mort. Ceci est fait pour ne pas devoir assumer les coûts de l'enterrement et autres dépenses supplémentaires.

Bien sûr, la détention n'est déjà depuis très longtemps plus compatible avec l'état de santé de la personne malade, mais on en a rien à faire en Belgique. Ce n'est pas pour rien que la Belgique est le pays avec le plus de condamnations à son actif par la Cour des Droits de l'Homme à Strasbourg. Là aussi, on en a rien à faire. On préfère payer les amendes infligées que mettre en application l'arrêt de la Cour pour se conformer aux droits de l'Homme.

Je pourrais remplir de nombreuses pages à ce sujet, mais ça m'éloignerait trop de mon « reportage médical ».

Le [...], je suis transféré au soi-disant centre médical de la prison de [...] pour une opération [...]. Le voyage a pris pas moins de 8 heures et 45 minutes. Il faut savoir que pendant tout ce temps, on est complètement crispé dans une cage beaucoup trop petite, dans ces « cages à bestiaux ». Les genoux se heurtent sans arrêt contre la plaque en fer de la porte.

Quoiqu'il n'y ait de la place que pour une personne, on y a installé deux chaises étroites ; on sort littéralement lessivé de ce fourgon cellulaire après y avoir été transporté tant d'heures. Le bruit grondant du moteur provoque un mal de tête énorme. En plus, on est menotté, et même athée, on

fait une brève prière pour qu'il n'y ait pas d'accident, car il est fort douteux que l'on y survive. Les anciens véhicules de transport ont été rejetés car les détenus n'avaient aucune vue sur l'extérieur. Ceci n'est pas apprécié par le corps de sécurité qui nous accompagne. Les nouveaux véhicules ont quelque visibilité sur l'extérieur, mais certains agents pensent que c'est leur travail d'empêcher la vue vers le dehors en attachant des journaux entre les barreaux devant la fenêtre.

C'est le climat actuel en Belgique, pas mal de fonctionnaires pensent qu'il est insuffisant d'enfermer les détenus et qu'ils doivent être accablés un peu plus comme punition...

Arrivé à [...], on est mis dans une sorte de bunker qui a reçu le nom de « salle d'attente ». En réalité, c'est un espace dégueu en béton sans la moindre aération et donc pas de refroidissement avec la chaleur de ses derniers mois. Un séjour dans ce bunker peut durer de 30 minutes à plusieurs heures, ça dépend de l'humeur du maton responsable pour « le bain » (le vestiaire) et qui doit vêtir les détenus arrivants.

Normalement, cet homme doit aussi contrôler les affaires que le détenu a avec lui à l'arrivée, mais il fait faire ce boulot par un détenu (comme un « valet de chambre ») qui décide lui-même ce que tu peux apporter en cellule ou pas. Pour rester dans les bonnes grâces de « son maton », il balance régulièrement quand il y a un produit dans sa malle qu'on ne peut pas avoir à [...] (mais qu'on a acheté dans un autre établissement), et donc cet homme n'est pas particulièrement aimé par les autres détenus.

Normalement on reçoit un paquet à l'arrivée qui contient 1 slip, 1 essuie, 1 t-shirt, 1 pull, 1 essuie de bain et 1 gant de toilette. Mais après, on ne reçoit plus rien pendant 9 (!) jours, là où dans d'autres prisons, le linge est renouvelé chaque semaine. Quand j'ai demandé des explications, le valet m'a dit qu'il fallait faire des économies.

Pour que ce soit bien clair : il s'agit ici d'une section médicale où l'hygiène est censée venir à la base !

La section est criblée de bactéries.

Il y a un petit fumeur de prévu, mais il est complètement fermé sans aération, c'est insupportable. On fume donc dans la chambre des malades.

Les matons fument eux-mêmes (ce qui est aussi interdit) pour que les personnes qui ne fument pas puissent passivement « jouir » des habitudes tabagiques du personnel. Un ami à la prison de [...] m'a dit que le personnel s'est approprié la cuisine à chaque section comme fumeur, et les syndicats du personnel se battent bec et ongles pour empêcher que les détenus utilisent ces cuisines. On voit d'ailleurs de plus en plus que ce ne sont pas vraiment les directeurs qui sont patrons dans les prisons, mais que ce sont les syndicats qui décident ce qui est possible ou pas.

Pas d'aération, pas de refroidissement, même pas quand il fait extrêmement chaud. Ils empêchent que les gens soient au courant des peu de droits que les détenus ont encore. Pour les gens qui ne parlent ou ne comprennent pas le néerlandais, c'est totalement catastrophique. Ils appellent ça un centre médical. Si on traitait les animaux de cette façon, on s'attendrait directement à un procès !

On fait aussi de sérieuses économies sur la nourriture. Le repas du soir c'est un demi-pain, 1 pot de margarine Becel de 14 gr et 1 pot de confiture de 25 gr qui pullule de produits chimiques. Si on a de l'argent, on peut cantiner, mais il n'y a pas de frigo. Il y a du lait et un dessert prévu chaque jour, mais ce n'est jamais apporté aux détenus. Où vont ces produits ? Je ne veux accuser personne. Les syndicats interdisent que les matons soient contrôlés, avec toutes les conséquences qui vont de soi.

Parce que je suis sourd d'une oreille, je ne comprenais pas exactement ce qu'une infirmière voulait. Elle a levé son menton et s'apprêtait à continuer sa marche. J'ai fait le boucan nécessaire, ce qui lui a fait un peu peur apparemment.

En Belgique, il s'agit de ne surtout pas tomber malade lors de la détention, car sinon on peut craindre pour sa vie...

Rédigé le 18 septembre 2013